

A.R.L
Société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 500 €
Siège social : 8 avenue de Beaujeu 78990 ELANCOURT
RCS VERSAILLES 931 074 488

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE
EN DATE DU 24 DECEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt-quatre décembre à seize heures,

Madame Ghizlaine ZOUHAIR, propriétaire de la totalité des actions composant le capital social de la société A.R.L, associée unique et Président de ladite société

A PRIS LES DÉCISIONS SUIVANTES RELATIVES A :

- Changement de Président
- Agrément d'une nouvelle associée suite à une cession d'actions
- Transfert de siège
- Modification corrélatrice des statuts,
- Pouvoir pour les formalités.

PREMIERE DECISION

L'associée unique prend acte de la démission de Madame Ghizlaine ZOUHAIR de ses fonctions de Présidente, pour raisons personnelles, et nomme en remplacement :

Madame Sabrina MEISSNER
Domiciliée, 46 avenue de Beaujeu –78990 ELANCOURT
Née le 18 novembre 1993 à Saint-Denis (93200)
De nationalité Française

Madame MEISSNER accepte les fonctions qui viennent de lui être confiées.

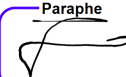
DEUXIEME DECISION

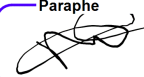
L'associée unique décide d'agréer la cession de 100 actions appartenant à Madame Ghizlaine ZOUHAIR au profit de Madame Sabrina MEISSNER.

Cette dernière acquiert la qualité de nouvelle associée.

TROISIEME DECISION

L'associée unique décide de transférer le siège social du 8 avenue de Beaujeu 78990 ELANCOURT au

Paraphe


Paraphe


2 rue Louis Blériot 78130 LES MUREAUX.

QUATRIEME DECISION

L'associée unique décide de modifier en conséquence l'article 4 des statuts comme suit :

ARTICLE 4 - Siège social

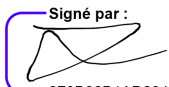
Le siège social est fixé : 2 rue Louis Blériot 78130 LES MUREAUX

Le reste de l'article demeure inchangé.

CINQUIEME DECISION

L'associée unique confère tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité qu'il appartiendra.

De tous ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associée unique et la nouvelle Président (pour acceptation de ses fonctions).

Signé par :

870B32B1AD294A6...

Signé par :

D7C666B667A84A2...